



► La dégradation de la qualité de l'air, en mai dernier, n'a pas mis en danger la santé des riverains de la décharge de la rivière Saint-Étienne, selon l'office de l'air (photo d'archives).

## Un incendie pas si polluant

**ENVIRONNEMENT** - L'Observatoire réunionnais de l'air (ORA) a rendu cette semaine ses conclusions sur les analyses de l'air effectuées en mai dernier à Saint-Pierre et Saint-Louis. Le dispositif de surveillance avait été mis en place alors qu'un très gros incendie ravageait la zone de stockage des déchets ultimes de la décharge de la rivière Saint-Étienne.

Finalement, le sinistre qui a duré plusieurs jours n'a pas entraîné une dégradation de la qualité de l'air qui aurait pu mettre en danger la santé des populations avoisinantes. Un dispositif

important avait été mis en place par l'ORA entre le laboratoire mobile installé sur le site de la maison de retraite de Bel-Air à Saint-Louis et le déploiement de tubes à échantillonnage passif sur les deux communes limitrophes du centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) de la rivière Saint-Étienne.

### PICS DE CONCENTRATIONS

*"Durant cette campagne de mesure, il n'y a eu aucun dépassement du seuil d'information et de recommandation ainsi que du seuil d'alerte, pour le dioxyde de soufre*

*et le dioxyde d'azote", souligne l'ORA dans ses conclusions, "les mesures par tubes à échantillonnage passif nous indiquent que cet incendie n'a pas eu d'impact important sur un des six sites de mesures, par rapport aux composés surveillés. Le panache de fumée ayant naturellement tendance à s'élever".*

En revanche, les mesures enregistrées sur le quartier de Bel-Air indiquent *"la présence de pics de concentrations, notamment pour les particules et le dioxyde d'azote, sur de brèves périodes où le vent a porté le panache de fumée dans la direction du laboratoire mobile"* ■

P.L.

### SAINT-PIERRE

## Il s'exhibe devant des collégiennes

Il s'en veut. Il sait que ce n'est pas bien mais Gilbert ne peut s'en empêcher. Ça fait deux fois qu'il comparait devant un tribunal pour des faits d'exhibition sexuelle. En 2007 déjà, il avait montré une première fois ses organes génitaux à des jeunes filles et il a recommencé une nouvelle fois ce 25 juin dernier. Il rentre alors de son travail en voiture. Mais au lieu de tracer directement de Saint-Joseph vers son domicile situé au Tampon, il est pris d'une irrépressible pulsion et décide de faire un détour par le collège de la commune de Petite Île

pellé jeudi dernier dans la journée par les gendarmes du Tampon. Il ne fait pas de difficulté et reconnaît rapidement les faits. Lors de sa comparution immédiate hier, au tribunal de Saint-Pierre, il a expliqué au juge qu'il regrettait ses actes, sans pour autant parvenir à les expliquer avec raison. Tout cela donne à Gilbert beaucoup de stress et de culpabilité. Il avoue avoir du mal à gérer sa vie et ses envies. Il confie avoir aussi régulièrement des pensées suicidaires. Lors de son dernier pas-



trio<sup>2</sup>  
1 mois (2)